



## Congé individuel a la formation

Par **pescalis**, le **23/07/2008** à **18:41**

Bonjour,

Je suis déléguée du personnel dans un Service Industriel et Commercial (SPIC) qui dépend d'une collectivité territoriale.

Les employés de ce SPIC ont des contrats de travail de droit privé rattachés à la convention collective des Parcs d'Attractions, Culturels et de Loisirs. Ils sont donc considérés comme étant des agents non titulaires de droit privé.

Une des employés demande aujourd'hui un Congé Individuel à la Formation. La collectivité cotise à hauteur de 1% au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et 1% au Centre de Gestion de son département.

Le problème étant qu'aucun organisme ne veut financer ou subventionner un CIF.

Sommes-nous les 15 seuls salariés en France à ne pas pouvoir bénéficier du droit à la formation ? Cette situation me parait inacceptable.

Merci de pouvoir m'éclairer sur nos droits.